



ONUSIDA
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR
UNICEF
PAM
PNUD
UNFPA
UNODC
OIT
UNESCO
OMS
BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(30)/12.9
25 avril 2012

**30^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme
de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
5-7 juin 2012**

**Mise à jour sur les indicateurs, le suivi et l'évaluation du Cadre unifié
du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) de
l'ONUSIDA 2012-2015**

Documents supplémentaires sur ce point :

- i. Rapport de suivi des résultats de l'ONUSIDA pour 2010-2011 (UNAIDS/PCB(30)/12.8)
- ii. Supplément technique : Rapport de suivi des résultats de l'ONUSIDA – Choix de réalisations vis-à-vis des indicateurs (UNAIDS/PCB(30)/CRP1)
- iii. Étude de cas : Renforcer la réduction des risques et élargir la couverture des services à l'intention des consommateurs de drogues injectables en Europe orientale et en Asie centrale (UNAIDS/PCB(30)/CRP2)
- iv. Étude de cas : La composante VIH/sida du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la Tanzanie (UNAIDS/PCB(30)/CRP2)

Action requise lors de cette réunion – Le Conseil de Coordination du Programme est invité à : *examiner* et *commenter* le rapport, et fournir des orientations sur les manières de renforcer davantage le suivi des résultats de l'ONUSIDA.

Implications financières : *aucune*

I. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2015

1. Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2012-2015 est un outil permettant de traduire la Stratégie 2011-2015 de l'ONUSIDA en action. Il vise à réaliser la vision à long terme de l'ONUSIDA – atteindre zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au sida et zéro discrimination – en catalysant et en dégageant des ressources pour la riposte au sida.
2. L'UBRAF est un outil qui permet de mobiliser les contributions des Coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA à l'appui des objectifs et des cibles de la Déclaration politique des Nations Unies de 2011 – voir la *figure 1* à la fin du document. L'UBRAF est le principal dispositif du Programme commun pour maximiser la cohérence, la coordination et l'impact de la riposte des Nations Unies au sida en conjuguant les activités des Coparrainants et du Secrétariat de l'ONUSIDA au sein d'un cadre unique.
3. L'UBRAF est fondé sur un cadre de planification de 4 ans, avec des cycles budgétaires de 2 ans et des plans de travail annuels continus pour permettre d'effectuer des ajustements à l'UBRAF, le cas échéant. Il comprend un budget de base pour le Secrétariat de l'ONUSIDA et des activités catalytiques des Coparrainants afin de dégager les propres ressources des Coparrainants – et non de les remplacer.
4. L'UBRAF répond aux recommandations de la Deuxième évaluation indépendante et aux décisions du Conseil de Coordination du Programme, à savoir que l'allocation des ressources doit se fonder sur les priorités épidémiques, l'avantage comparatif des Nations Unies, la performance du Secrétariat et des Coparrainants, et les fonds mobilisés par les Coparrainants eux-mêmes.
5. L'UBRAF est axé sur l'action et les résultats au niveau des pays, en particulier dans les plus de 30 pays où l'impact potentiel et le retour sur investissement sont les plus élevés pour la riposte au sida, ainsi que sur les résultats en matière de santé et de développement au sens large.
6. Selon l'UBRAF, la responsabilité se situe principalement au niveau des produits, où les progrès et réalisations seront évalués. Des comptes rendus sur les résultats plus solides et plus cohérents que dans le passé contribueront à une meilleure efficacité en renforçant les données probantes éclairant le travail des Coparrainants et du Secrétariat aux niveaux des pays, des régions et sur le plan mondial.
7. Un esprit de partenariat avec les États Membres, la société civile et autres intervenants a conditionné l'élaboration de l'UBRAF, qui s'est appuyé sur l'expérience précieuse acquise par les Coparrainants et le Secrétariat au cours d'années de planification, de suivi, de rapports conjoints, et d'union dans l'action'.
8. L'UBRAF a été approuvé lors de la 28^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA en juin 2011. Une matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités a été présentée à la 29^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, qui a été élaborée par le biais du processus consultatif entrepris avec l'ensemble des groupes d'intérêt.
9. L'alignement entre les indicateurs de l'UBRAF, les cadres de résultats des Coparrainants et les indicateurs mondiaux existants a été assuré par le Groupe de travail de l'ONUSIDA pour l'évaluation des Coparrainants (CEWG). Des avis

indépendants ont été fournis par le Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation (MERG).

II. Finalisation des indicateurs, des données de référence et des objectifs

10. À la suite de la 29^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, le Groupe de travail pour l'évaluation des Coparrainants (CEWG) a continué à rassembler les définitions d'indicateurs existantes et nouvelles, à passer en revue les données de référence et à confirmer les objectifs. Il en est résulté un ensemble d'indicateurs plus solides et plus uniformes, qui permettent de mesurer la contribution de l'ONUSIDA à tous les niveaux de manière plus cohérente.

DÉFINITIONS

Les **indicateurs d'impact** mesurent les progrès réalisés vis-à-vis des objectifs énoncés dans la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2011-2015 ; ils reflètent l'effet à long terme, cumulatif, des programmes et interventions au cours du temps.

Les **indicateurs de résultats** mesurent ce que l'ONUSIDA vise à atteindre ; ils reflètent l'effet à moyen terme d'un ensemble d'interventions (par ex., changement de connaissances, d'attitudes, de comportements).

Les **indicateurs de produits** sont les résultats auxquels le Programme commun contribue largement ; ce sont les produits ou prestations fournis directement par les programmes, interventions ou activités.

11. La matrice de résultats fournit un ensemble équilibré d'indicateurs de base de l'UBRAF, notamment sur les nouvelles priorités. Elle établit des liens clairs entre les résultats du Programme commun et les objectifs mondiaux, et elle est pleinement alignée sur les derniers indicateurs mondiaux. Les responsabilités des Coparrainants et du Secrétariat sont déterminées par des indicateurs au niveau des produits.
12. L'ensemble des indicateurs de base fournit un cadre cohérent pour suivre et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'UBRAF. Dans la mesure du possible, les indicateurs de base figurant dans l'UBRAF s'appuient sur les outils existants pour le suivi et l'évaluation et la collecte des données qui sont utilisés par les pays, les Coparrainants, le Fonds mondial et autres partenaires afin d'éviter de devoir procéder à des enquêtes supplémentaires.
13. Il est important de noter que les indicateurs énoncés dans l'UBRAF n'englobent pas la totalité de la riposte et qu'ils seront complétés par d'autres sources d'information. Les comptes rendus relatifs aux cadres de résultats et émanant des Équipes conjointes des Nations Unies fournissent des informations plus approfondies, et les comptes rendus issus des équipes de travail interinstitutions et des groupes thématiques sont censés compléter les comptes rendus sur les résultats établis par différentes organisations aux niveaux régional et mondial.
14. Au niveau des pays, les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida feront rapport sur les résultats et les produits pertinents à leur contexte épidémique, qui sont tirés des indicateurs utilisés pour l'établissement des rapports d'activité sur le sida au niveau mondial.
15. Les données de référence et les objectifs concernant les principaux indicateurs de l'UBRAF forment la base à partir de laquelle les progrès sont mesurés pour la mise en œuvre des Programmes communs de soutien des Nations Unies au niveau des pays. Les matrices de résultats et les comptes rendus de l'UBRAF sont suffisamment

flexibles pour permettre à l'ensemble des indicateurs de base de s'adapter aux contextes nationaux et aux profils épidémiques.¹

16. Reconnaisant les enjeux que représente l'introduction de nouveaux indicateurs dans le cadre de l'UBRAF, les Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida auront pour mission de fixer des données de référence et des objectifs sur quelques indicateurs de base, à l'aide des données nationales. L'examen des résultats vis-à-vis des objectifs nationaux offre aux Équipes conjointes des Nations Unies l'opportunité d'évaluer la performance, de renforcer les systèmes existants, et de développer les capacités.

III. L'UBRAF : Mise en œuvre, suivi et comptes rendus

17. Des plans de travail annuels continus définissent les actions détaillées du Programme commun aux niveaux mondial, régional et national et fournissent une base pour une planification, un suivi et une évaluation décentralisés – un principe clé de l'UBRAF. Au niveau des pays, l'UBRAF sera mis en œuvre par le biais des plans de travail annuels des Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida, qui s'appuient sur les plans stratégiques et opérationnels nationaux sur le VIH et le sida, les priorités et stratégies régionales, ainsi que sur les résultats, les prestations et les indicateurs contenus dans l'UBRAF.²
18. Les consultations entre les Coparrainants, le Secrétariat et autres partenaires font naturellement partie du processus de planification pour assurer l'alignement sur d'autres instruments et processus de planification, tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays.
19. Les aspects clés de la mise en œuvre de l'UBRAF comprennent un accent particulier sur les pays à impact élevé, un solide cadre de suivi et d'évaluation, et une meilleure responsabilisation en matière de résultats. Les mécanismes existants pour la mesure des performances sont en train d'être renforcés afin de fournir une base pour des responsabilités décentralisées – un autre principe clé de l'UBRAF.
20. Au niveau des pays, l'examen de la mise en œuvre de l'UBRAF à l'aide d'outils normalisés offrira aux Équipes conjointes des Nations Unies sur le sida et aux partenaires une opportunité d'évaluer les progrès réalisés sur des aspects définis de la riposte à l'épidémie (ou aux épidémies) dans un pays donné, notamment le renforcement et la participation de la société civile, et la valeur ajoutée de la contribution des Nations Unies .
21. Les Équipes conjointes sont appelées à utiliser l'ensemble de base des indicateurs de l'UBRAF pour mesurer les progrès accomplis vis-à-vis de leurs plans de travail, de suivre les résultats et d'examiner la contribution du Programme commun à la riposte au sida. Les comptes rendus concernant l'UBRAF se référeront aux objectifs

¹ Reconnaisant les variations entre les profils épidémiques, l'UBRAF, comme les comptes rendus dans le passé, confère aux pays une flexibilité dans le recours à certains indicateurs, pour autant que les indicateurs choisis soient utilisés de manière constante.

² UBRAF 2012-2015 – Première partie (28^{ème} CCP, juin 2011) : http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/pcb/2011/20110526_UBRAF_Part1_final_fr.pdf
UBRAF 2012-2015 – Seconde partie révisée (29^{ème} CCP, décembre 2011) : http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/pcb/2011/20110601_UBRAF_Part%202_final_FR_REVIEWED.pdf

et résultats nationaux ainsi qu'au PNUAD et autres instruments de planification, assurant l'alignement avec les plans stratégiques et opérationnels nationaux.³

22. Aux niveaux régional et mondial, les comptes rendus sur l'UBRAF seront fondés sur les indicateurs de l'UBRAF et il est prévu qu'ils assurent une meilleure cohérence et une meilleure comparabilité des résultats entre les pays et au cours du temps. Les analyses aux niveaux mondial et régional s'appuieront sur diverses sources d'information et plateformes de partage d'information.
23. Un outil de suivi en ligne a été élaboré pour permettre aux Équipes conjointes des Nations Unies au niveau des pays de rendre compte de leurs réalisations par le biais d'une plateforme commune. Une phase pilote de l'outil de suivi a été achevée et les résultats sont en cours d'examen par le Groupe de travail pour l'évaluation des Coparrainants (CEWG) afin de documenter encore l'élaboration et la mise en œuvre de l'outil.⁴
24. Le cadre des indicateurs de l'UBRAF, adapté par les Équipes conjointes des Nations Unies en fonction du contexte de leur pays, fournit principalement des mesures quantitatives des progrès accomplis. Toutefois, l'outil pour l'établissement des rapports à l'intention des Programmes communs comprend également des options permettant l'inclusion de données qualitatives spécifiques aux pays afin de compléter les informations quantitatives.

IV. Rôle du Groupe de référence de l'ONUSIDA pour le suivi et l'évaluation (MERC)

25. Le Groupe de référence de l'ONUSIDA pour le suivi et l'évaluation (MERC) a été établi en 1999 pour fournir une expertise à l'ONUSIDA sur tous les aspects du suivi et de l'évaluation (S&E). À la suite d'une évaluation externe du MERC en 2011, une nouvelle structure a été proposée pour rassembler des experts, des partenaires influents et des penseurs clés dans l'arène mondiale du S&E concernant le sida au sein d'un forum mondial indépendant, plus à même de répondre à l'environnement mondial du VIH et du sida en pleine mutation.
26. La nouvelle structure et les nouveaux termes de référence du MERC sont fondés sur les recommandations de l'évaluation indépendante, et s'appuient sur un grand nombre d'interviews, et sur l'expérience acquise auprès d'organes similaires dans le domaine de l'évaluation sur le plan mondial. La nouvelle approche met l'accent sur l'indépendance et la transparence, et officialise l'apport des Coparrainants et des partenaires clés en leur conférant le statut de membres ex officio. Il est prévu que le processus de reconstitution du MERC sera achevé d'ici à juin 2012.
27. Le nouveau MERC est censé inclure une quinzaine de membres, y compris les membres ex officio, choisis au moyen d'un processus ouvert et consultatif. Au cours de la première phase de ce processus, une organisation externe examinera et présélectionnera les candidats identifiés, par le biais d'une recherche proactive et d'une annonce sur le web, sur la base de leurs qualifications et de leur concordance avec les termes de référence du MERC. Le produit de ce processus informera un comité de sélection du MERC, qui recommandera une liste finale des candidats

³ Une méthode de 'tableau de bord' définira les progrès accomplis par résultat et produit conformément aux objectifs et fonctions stratégiques et fournira un mécanisme graduel permettant d'établir des comptes rendus approfondis plus ciblés où et quand cela s'avérera nécessaire (par ex. pour des domaines programmatiques et /ou pays spécifiques ; au niveau des produits, pour souligner les contributions de l'ONUSIDA, etc.).

⁴ Guatemala, Nigéria, Myanmar et Tanzanie.

retenus pour être sélectionnés par le Directeur exécutif de l'ONUSIDA en tant que membres du MERG. Le comité de sélection comprendra une représentation des principales parties prenantes, notamment les Coparrainants.

28. Les membres ex officio siégeant au MERG comprendront le Secrétariat de l'ONUSIDA, en tant que Secrétariat du MERG, ainsi qu'une représentation du Groupe de travail pour l'évaluation des Coparrainants (CEWG) sur une base de rotation. Il est également prévu que les sièges ex officio soient pourvus par un membre du Groupe technique de référence en évaluation (TERG) du Fonds mondial et du Comité consultatif technique (SAB) du PEPFAR. Idéalement, le TERG et le SAB seraient représentés par leur président ou vice-président respectifs, mais le TERG et le SAB pourraient décider d'un autre membre s'ils ont le sentiment que ce membre serait mieux à même de représenter les opinions du TERG et du SAB auprès du MERG. Le président du MERG sera choisi par les membres votants du MERG parmi ses membres indépendants.
29. Dans le cadre de ses attributions plus larges dans le domaine de l'évaluation mondiale du VIH, le MERG assurera la fiabilité du suivi et de l'évaluation de l'UBRAF en étroite consultation avec le Groupe de travail pour l'évaluation des Coparrainants. Le MERG fournira des conseils et une surveillance indépendants afin d'assurer la cohérence constante de l'UBRAF avec la méthodologie de S&E, les orientations et les indicateurs mondiaux.
30. **Le Conseil de Coordination du Programme est invité à examiner et à commenter le rapport, et à fournir des orientations sur les manières de renforcer davantage le suivi des résultats de l'ONUSIDA.**

Figure 1 : Alignement entre la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2011 et le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2015

